

## **Compte rendu conseil municipal du mercredi 7 avril 2021 à 19h00**

Présents : Mmes Ameeuw, Crosnier, Marchand, Roesch, Séguier, Mrs Albert, Devenat, Gusméroli

Absents avec procuration : Mme Pozzo à Mme Marchand, Mr Michel à Mr Devenat

Absent non excusé : Mr Viniacourt

Secrétaire de séance : Mr Devenat

Madame le Maire ouvre la séance en précisant que le compte-rendu du dernier conseil municipal a été approuvé et signé électroniquement par les membres présents et propose de faire de même pour ce conseil et ceux à venir. L'assemblée opte pour ce mode d'approbation.

### **Ordre du jour**

#### **Vote des comptes de gestion 2020 :**

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion de la Commune et du Service eau-assainissement dressés par le trésorier, à l'unanimité.

#### **Vote des comptes administratifs 2020 présentés par Alexandre Devenat, 1<sup>er</sup> adjoint :**

Madame le Maire se retire au moment du vote.

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2020 à l'unanimité :

#### **Commune**

Résultat de fonctionnement : + 71 598,73 €    Résultat d'investissement : + 3 058,05 €

#### **Service eau-assainissement**

Résultat de fonctionnement : + 54 731,04 €    Résultat d'investissement : + 17 033,45 €

#### **Vote des taxes :**

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxe foncière bâti (TFPB) : 13,84 %

Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 38,76 %

Elle informe l'assemblée qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,97 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 27,81 % (soit le taux communal de 2020 : 13,84 % + le taux départemental de 2020 : 13,97 %).

Suite à ces informations, Madame le Maire propose au Conseil de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB soit 27,81 % et d'augmenter ou pas les taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du nouveau taux de référence de TFPB soit 27,81 % et décide de ne pas augmenter les taux pour cette année 2021 :

Taxe foncière bâti (TFPB) : 27,81 %

Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 38,76 %

Le produit attendu des taxes à taux voté serait de 97 421 €.

### **Vote des budgets 2021 :**

Madame le Maire présente les budgets en détaillant les postes importants dont les travaux qui pourraient être réalisés cette année :

- Travaux de sécurisation du « Chemin des Buissières »
- Installation d'un nouveau columbarium au cimetière
- Réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement

Le conseil municipal adopte les budgets primitifs 2021 :

|                            | Section fonctionnement | Section investissement |
|----------------------------|------------------------|------------------------|
| Commune                    | 334 904,73 €           | 45 877,05 €            |
| Service eau-assainissement | 103 497,04 €           | 26 605,20 €            |

Vote à l'unanimité.

### **Informations et questions diverses :**

#### **Rappel : Commission fleurissement et environnement**

Le 15 avril 2021 à 18h00 (réunion sur le terrain)

#### **Rappel : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le 21 avril 2021 à 19h30

La séance est levée à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, jour, mois et an, que dessus.

Le Maire,

Les Conseillers,



This block contains several handwritten signatures in blue ink, representing the council members. The signatures are of various styles, including some that are crossed out or written in a stylized manner.